



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1079

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon et le conservatoire national de musique et de danse de Lyon (CNSMD) concernant la création d'un master parcours musicien d'orchestre

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1079 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON - AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LE CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON (CNSMD) CONCERNANT LA CREATION D'UN MASTER PARCOURS MUSICIEN D'ORCHESTRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dispensée aujourd'hui en France par un réseau d'écoles supérieures, en particulier les deux conservatoires nationaux de musique et de danse (CNSMD) de Lyon et Paris, la formation initiale au métier de musicien-ne instrumentiste d'orchestre est avant tout un enseignement préparant aux concours d'accès à la profession. Réussir de tels concours nécessite notamment des compétences de très haut niveau dans l'interprétation de concertos imposés et d'extraits du répertoire symphonique appelés communément « traits d'orchestre ».

Or la pratique professionnelle de l'orchestre implique d'autres connaissances artistiques, techniques et humaines que les étudiant-es des conservatoires ne peuvent acquérir en totalité dans les classes d'orchestre. Concernant ces connaissances, le parcours de formation professionnelle en entreprise offre un cadre d'apprentissage irremplaçable. Alors que de nouvelles compétences apparaissent nécessaires : compréhension des politiques culturelles, notamment dans le champ de l'éducation artistique et culturelle des publics, des enjeux de diversité et de parité, des nouveaux supports de communication... une formation mêlant théorie et pratique serait un précieux complément aux formations existantes dans les établissements supérieurs de l'enseignement musical.

Enfin, les carrières s'allongent et il semble de plus en plus important d'une part d'enrichir les formations initiales, et d'autre part de développer la formation continue des artistes musiciens d'orchestre afin de favoriser l'évolution professionnelle tout au long de la vie.

L'Orchestre national de Lyon, après avoir mené pendant 20 ans l'orchestre des jeunes destiné à des élèves de 3^e cycle de conservatoire à rayonnement régional, a souhaité réorienter son action de formation professionnelle là où l'orchestre semble aujourd'hui le plus pertinent à intervenir, c'est-à-dire au niveau de l'enseignement supérieur de la musique.

C'est pourquoi le conservatoire national supérieur de musique et danse de Lyon et l'Orchestre national de Lyon ont souhaité s'associer afin de déployer ensemble un parcours spécifique de formation initiale au métier d'instrumentiste d'orchestre, décliné à partir du master de musicien interprète du CNSMD. Une telle formation, jamais proposée en France à ce jour alors qu'elle est déjà présente dans de nombreux pays européens, constituerait une évolution pédagogique remarquable. Il commencera à la rentrée 2021 pour deux années pilote (première année de master en 2021/2022 et deuxième année en 2022/2023).

Les objectifs généraux de la formation initiale envisagée par le CNSMD en lien avec l'Orchestre national de Lyon permettent à des instrumentistes de niveau de deuxième cycle supérieur (master) sélectionnés sur leur aptitude particulière à exercer cette profession de :

- se préparer aux concours d'accès à la profession de musicien d'orchestre ;
- se former spécifiquement aux différentes situations d'exercice du métier dans sa diversité ;
- prendre conscience des possibilités d'évolution de carrière (promotion, reconversion...).

La formation se déroule sur deux années.

Durant la première année, la formation se déroule principalement au CNSMD, comprenant cours d'instrument et de musique de chambre, sessions d'orchestre, culture artistique, première phase du travail de recherche et langue vivante. Des modules de formation organisés en lien avec l'ONL permettent à l'étudiant-e d'appréhender la culture professionnelle de l'instrumentiste d'orchestre.

La culture professionnelle se décline en cinq modules thématiques dispensés sous forme de séminaires, qui ont vocation à dialoguer et s'enrichir les uns avec les autres :

- module 1 : L'orchestre et son territoire ;
- module 2 : L'orchestre et sa programmation ;
- module 3 : L'orchestre et son public ;
- module 4 : La logistique interne de l'orchestre ;
- module 5 : Comprendre les règles de sécurité des établissements recevant du public (ERP).

Durant la deuxième année de formation, la formation se déroule de manière équilibrée entre le CNSMD et l'ONL. Au CNSMD, les cours d'instruments, la formation culturelle et la finalisation du travail de recherche se poursuivent. Au sein de l'orchestre, la formation permet de finaliser les travaux entrepris en 1^{ère} année et comprend notamment un parcours de professionnalisation d'instrumentiste.

Ce parcours comprend deux projets tutorés au sein de l'orchestre partenaire:

- projet 1 : la formation à la pratique d'orchestre : quelques sessions d'orchestre durant lesquels l'étudiant-e est auditeur/observateur, puis des sessions en tant que praticien-ne ;
- projet 2 : la participation à un projet d'action culturelle et sociale, adossé au fonctionnement annuel des « Chantiers de la création musicale » de l'ONL.

Les étudiants reçoivent une indemnité de mise en situation professionnelle pour leur participation aux concerts.

Les tuteurs et co-tuteurs de l'orchestre reçoivent une rémunération spécifique en fonction du temps passé.

Les professionnels non musiciens de l'ONL qui dispensent les modules de culture professionnelle sont indemnisés par le CNSMD.

Le budget global de cette formation pour 4 étudiants et 2 années scolaires (septembre 2021 - juin 2023) est de 237 607 € financée à hauteur de 188 800 € par le CNSMD et à hauteur de 48 807 € par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

Ces 48 807 euros se répartissent comme suit :

- 14 642 euros de valorisation de temps de travail des personnels et de frais de communication financés par la subvention d'équilibre de l'Auditorium-ONL
- 15 000 euros de subvention de la DRAC Auvergne-Rhone-Alpes
- 19 165 euros de mécénat du groupe LDLC.

La convention de partenariat ci-après annexée précise les conditions de mise en œuvre de ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée établie entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon et Le CNSMD est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- M. le Maire est autorisé à solliciter des subventions auprès de différentes collectivités et organismes pour ce projet.
- 4- Les dépenses seront imputées sur les crédits 2021 du budget annexe 07, programme DEVPULI07, opération ACULTU07 et sous réserve du vote du budget pour les années suivantes. Les dépenses seront imputées aux chapitres 011 et 012, réparties comme suit :
 - 2021 : 6 611 €;
 - 2022 : 22 467 €;
 - 2023 : 19 728 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET